

Affaire suivie par :
Vincent Lagarde
Téléphone : 05 61 55 66 06
laurence.sola@univ-tlse3.fr

Décision n° 2018-JPV-615

Proclamation des résultats
élection au comité technique
d'établissement – scrutin du 06
décembre 2018

LE PRÉSIDENT

- Vu** le Code de l'éducation, dans sa partie législative, notamment ses articles L.711-1, L.719-1, L.951-1-1 ;
- Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment ses articles 15 et 17 ;
- Vu** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
- Vu** l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** la circulaire n° 2018-078 du 21 juin 2018, notamment l'annexe 5 ;
- Vu** la délibération n° 2018/04/CA-033 du conseil d'administration relative au comité technique de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** la délibération 2016/01/CA-001, en date du 4 janvier 2016 portant M. Jean Pierre Vinel à la présidence de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;
- Vu** la décision 2018-JPV-613 portant organisation de l'élection des représentants des personnels au comité technique de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier
- Vu** la décision 2018-JPV-614 portant recevabilité des candidatures ;
- Vu** les PV de déroulement et de dépouillement ;

DECIDE

Article 1er :

A l'issue de la consultation du personnel en date du 06 décembre 2018, sont proclamés élus au Comité Technique d'Etablissement (CTE), en qualité de représentants du personnel :

Listes des candidats	Candidats élus
SNPTES	Hélène RESSAULT DULUARD Sandrine HELIES Olivier
FERC-CGT	Carlo RIZZO Fatiha EL BABILY Guillaume LAMBARE
FSU	DUPRAT Christine FABRE Monique
SGEN-CFDT	CAVAILLES Guylaine
SNPREES-FO	DAP Simon
	Suppléants
SNPTES	MARTY Jean-Daniel BOUCAYRAND Carole HANIN Alexandra
FERC-CGT	PUYOO Franck

	CANTALOUBE Sylvain SAULOY Jacques
FSU	SIDOBRE Daniel DUBRULLE Germain
SGEN-CFDT	MARCHAL Frédéric
SNPREES-FO	DEMONT Philippe

Article 2 : Exécution

Le directeur général des services de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la rectrice de l'académie de Toulouse, chancelière des universités. Les listes sont affichées, avec les professions de foi déposées dans l'ordre déterminé par tirage au sort, sur chaque site délocalisé de l'établissement, en particulier sur les lieux de vote, ainsi que dans le bâtiment d'administration centrale sur le campus de Toulouse. Elles font également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

Fait à Toulouse, le 07 décembre 2018


Professeur Jean-Pierre VINEL

